

rions le faire par l'intermédiaire de la Commission du blé, établie en vue de la vente du blé. Nous avons pensé que c'était cet organisme qui devait s'en occuper.

M. Wright: Je remarque qu'à l'égard du premier crédit, administration, il y a eu une réduction de quelque \$40,000 au chapitre du personnel. Je vois que toutes les réductions sont celles d'emplois dits permanents plutôt que dans les emplois temporaires. Quand il s'agit de réduire le personnel, j'aurais cru que les employés temporaires auraient formé le premier groupe à mettre à pied, plutôt que le personnel permanent. Peut-être y a-t-il une explication logique à cet égard?

Le très hon. M. Gardiner: C'est une augmentation, et non pas une réduction.

M. Wright: Je vous demande pardon.

M. Quelch: Est-ce que M. Barton est encore président de la Commission pour l'étude des problèmes relatifs aux produits de base sous les auspices de la FAO?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, il l'est.

M. Quelch: Alors, est-il conforme au Règlement de parler de la FAO? Je n'ai qu'une question à poser. Sauf erreur, la Commission des produits de base s'occupe des excédents de produits alimentaires des États-Unis. Il a informé les pays qui font partie de la FAO qu'il était prêt à disposer de certains excédents de produits alimentaires. En fait, je crois, on a déjà donné une forte quantité d'aliments excédentaires. Voici ma question: le Canada a-t-il disposé de quelque excédent de produits alimentaires par l'intermédiaire de cette commission?

Le très hon. M. Gardiner: Ce comité reçoit des renseignements de tous les pays du monde qui sont membres des Nations Unies, —aussi de quelques-uns, je crois qui n'en sont pas membres,—à l'égard de la production d'aliments dans ces pays et de tout excédent qu'ils auraient en disponibilité. A ce point de vue, le comité connaît notre situation au Canada. On fait part aux autres pays de tous les excédents que nous avons, favorisant ainsi leur distribution.

M. Quelch: Je veux dire que, apparemment, les États-Unis ont fait cadeau d'excédents de vivres. Le Canada en a-t-il aussi donné par l'entremise de la Commission?

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons donné des denrées alimentaires, mais je n'en ai pas la liste à la main. Nous songeons en ce moment à en donner à l'Inde. On procéderait d'une façon analogue.

[Le très hon. M. Gardiner.]

M. Blackmore: Je voudrais poser une question semblable aux autres que j'ai adressées au ministre à l'égard du blé. Sur quoi se fonderait le Gouvernement en vue de décider qu'il est nécessaire d'aider le producteur de blé?

Le très hon. M. Gardiner: Je signale que la chose ne relève pas de nous, mais plutôt du ministère du Commerce, qui s'occupe de la vente du blé. Je ne devrais peut-être pas dire que la question ne nous intéresse pas car, pour ce qui est de la production, elle relève de notre ministère et des ministères provinciaux. Ainsi, quand un gouvernement provincial nous demande d'aider les producteurs de blé, nous lui signalons, par exemple, qu'il appartient à la province de fournir les semences. Au printemps, bien des cultivateurs se sont plaints de ce que les semences n'étaient pas bonnes. L'avoine et l'orge avaient gelé; les cultivateurs craignaient aussi d'utiliser de la semence de blé qui avait gelé. Certains cultivateurs nous ont demandé de l'aide à ce sujet. Nous avons répondu qu'il appartenait aux autorités provinciales de les aider à cet égard.

S'ils demandaient de l'aide à cause des difficultés que les cultivateurs éprouvent, nous répondrions que c'est par l'entremise de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies que nous accordons des secours. Nous soutenons que toute aide qui doit être consentie par le gouvernement fédéral est fournie par cette loi. S'il faut secourir davantage certains particuliers, c'est aux provinces ou aux provinces et au municipalités à y voir. Voilà l'argument invoqué.

Pour ce qui est de la vente du blé, c'est la Commission du blé qui s'en occupe. A vrai dire, la question ne s'est pas posée depuis l'adoption de la loi. A ce moment-là, bon nombre de gens croyaient que, bien avant aujourd'hui, les prix des produits agricoles se seraient effondrés. Or leurs prédictions ne se sont pas réalisées. Le problème auquel ces gens songeaient lorsque la loi a été adoptée ne s'est pas posé. En vertu de la loi, nous avons prévu à l'égard des produits agricoles des prix que nous avons établis à un niveau nullement prévu lorsque la loi a été adoptée.

M. Blackmore: Je ne sais pas si le ministre a bien saisi ma pensée. En parlant de la loi tout à l'heure, il disait à peu près ceci: si jamais il devient nécessaire d'aider les producteurs de blé, est-ce que je donne le sens des paroles du ministre?

Le très hon. M. Gardiner: C'est ce que j'ai dit en 1944.